

**Bon de commande médicaments 2021 à retourner
avec votre règlement avant le 30 avril 2021
à GDSA 22, Boite Postale 3, 22560 TREBEURDEN**

Important

Ce formulaire ne s'adresse qu'aux adhérents ayant réglé leur adhésion 2021. Dans le cas contraire, vous trouverez le formulaire d'adhésion sur le site du GDSA 22 (www.gdsa22.bzh). Il peut être adressé par courrier sur demande si vous n'avez pas internet.

N°Apiculteur :	NOM :	Prénom :
Adresse :		
Code Postal :	Commune :	
E-mail :	Cadre réservé au GDSA 22	
Tel fixe :	tél mobile :	Saisie le : par :

Vous avez la possibilité d'effectuer une double commande de médicaments pour effectuer un traitement primaire de fin de miellée et un traitement secondaire en période hivernale.

Attention, à chacune de ces commandes, doit correspondre le nombre de ruches déclarées en tenant compte du conditionnement. Nous vous rappelons que toute revente ou cession même gratuite est interdite !

Vous trouverez le détail de la posologie des médicaments proposés, les modalités d'utilisation et les précautions d'emploi en consultant la notice ci-jointe, à conserver et relire avant usage des médicaments.

Cotisation supplémentaire suite à augmentation de votre cheptel (selon réglementation en vigueur)

vous aviez déclaré de 0 à 50 colonies		Cotisation	=	€
Et vous avez	0,50€ x..... nb de colonies supplémentaires,			
vous aviez déclaré de 51 à 100 colonies				
Et vous avez	0,30€ x..... nb de colonies supplémentaires,			
vous aviez déclaré de 101 à 300 colonies				
Et vous avez	0,20€ x..... nb de colonies supplémentaires,			
vous aviez déclaré plus de 300 colonies				
Et vous avez	0,10€ x..... nb de colonies supplémentaires,			

Nous ne pouvons pas organiser de rassemblement pour la distribution des médicaments. Les lanières vous seront envoyées par voie postale (colissimo). Les autres médicaments et le fumigateur seront distribués par votre TSA de secteur.

TRAITEMENT PRIMAIRE	APIVAR	Sachet de 10 lanières pour 5 ruches	21,70 € x	=	€
		Quel que soit le nombre de sachets, veuillez ajouter 9€ pour recevoir vos lanières par voie postale (colissimo)		9 €	= €
	APIGUARD	Boite de 10 barquettes pour 5 ruches	Pas d'envoi postal	30,10 € x	= €
TRAITEMENT SECONDAIRE	API BIOXAL	Sachet de 35g pour 10 ruches par égouttement et 15 par sublimation	Pas d'envoi postal	18,80 € x	= €
		sachet de 175g pour 50 ruches par égouttement et 75 par sublimation	Pas d'envoi postal	84,80 € x.....	= €
		Sachet de 350g pour 100 ruches par égouttement et 150 par sublimation	Pas d'envoi postal	136,70 € x	= €
	VARROMED	Flacon de 555 ml pour 12 ruches	Pas d'envoi postal	25,00 € x	= €

Fumigateur Varro pour le traitement secondaire par sublimation avec API BIOXAL Cet appareil fonctionne avec batterie 12V d'une capacité > 40 AH non fournie.	Prix Unitaire	125€ x.....	=	€
---	---------------	-------------	---	---

Vous recevrez votre facture par mail, si vous n'avez pas internet, ajoutez 1€ pour recevoir votre facture par voie postale (à conserver dans votre registre d'élevage).		1€	=	€
--	--	----	---	---

Banque :	Chèques N°	TOTAL	=	€
----------	------------	--------------	---	---

Les apiculteurs professionnels souhaitant récupérer la TVA sur les médicaments, doivent rédiger le chèque à l'ordre de GDS Bretagne. Un second chèque à l'ordre de GDSA 22 pour les autres postes (cotisation, envoi postal facture, colissimo, fumigateur).

Je m'engage à respecter le Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) du GDSA 22 pour la lutte contre le Varroa en utilisant les médicaments avec AMM prescrits et délivrés par le vétérinaire du GDSA 22 et respecter leurs conditions d'utilisation.	Date et signature obligatoire *
---	--

*** Tout dossier incomplet et en particulier non signé sera renvoyé. Il ne pourra être traité que s'il est retourné avec une majoration de 1€ du chèque de règlement ou accompagné d'un timbre poste. Merci de respecter le travail des bénévoles.**